

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt novembre à 20h00, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1<sup>er</sup> adjoint, Emmanuelle DANIERE 2<sup>ème</sup> adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3<sup>ème</sup> adjointe, VITURAT Raymond, Martine DESBOIS, Albin COELHO Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Delphine TRONCY.

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Monsieur le Maire accueille les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, approuve le compte rendu du 9 octobre 2023.

## ORDRE DU JOUR

### COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision prise dans le cadre de sa délégation de fonctions depuis le dernier conseil municipal :

- N° 10/2023 : Résiliation du bail entre Mme DOS SANTOS Ilda et la commune à compter du 30/11/2023.

### BATIMENTS-VOIRIE : adjoint responsable : Robert CLEVENOT

L'étude du schéma directeur d'assainissement a mis en évidence des installations reliées à l'assainissement collectif non conformes chemin de Villevert. Les propriétaires concernés avaient été convoqués à une réunion le 17/10, réunion à laquelle ils ne se sont pas présentés.

Aussi, un courrier en recommandé leur a été adressé afin de les informer de la situation et des sanctions possiblement encourues. Ils sont donc à nouveau convoqués ce mardi 21/11 à 14h30 afin que leur soient présentés les problèmes détectés et les solutions envisagées.

- Le 23/10/2023, Robert CLEVENOT a rencontré l'entreprise CEGELEC afin de travailler sur le projet d'installation de feux tricolores à l'intersection de la rue de Verdun, de la RD 482 et du Chemin de la Loire. L'idée est de mettre en place des feux comme dans la traversée de Pouilly qui incitent les véhicules à ralentir.

Le devis établi s'élève à 27 694 € H.T sans tenir compte des aménagements annexes et du branchement électrique pour lesquels des devis sont en cours. Une réunion avec le STD est prévue le 29/11 afin d'avoir l'avis du Département.

- Le 25/10/2023, le cabinet REALITES a présenté à la commission voirie le projet d'aménagement de la rue de la Croix Verchère qui est estimé à 223 329.70 € H.T.

- L'analyse des offres des entreprises pour les travaux de la mairie a été présentée le 10/11 aux élus. Une négociation a été lancée et s'est achevée le 18/11. Le résultat sera communiqué aux élus le 27/11 et devra être validé en conseil municipal lors de la réunion du 4/12.

- Le broyage des haies a commencé. Merci de signaler si des endroits ont été oubliés.

- Raymond VITURAT a réalisé une étude sur le coût de l'énergie sur la période de mai 2022 à décembre 2022. Concernant l'électricité ; le bouclier tarifaire a permis de limiter de façon assez conséquente l'augmentation du coût de l'énergie. Pour 2023, on ne dispose pas encore de toutes les factures, mais la hausse devrait être importante. Pour le gaz, le contrat groupé permet d'assurer des prix stables jusqu'en 2026.

- Au cours d'une réunion, le SIEL nous a informés que les horloges d'éclairage public vont passer en horloges connectées, et cela gratuitement pour les communes rurales. Le SIEL pourra ainsi gérer à distance les extinctions dérogatoires.

- Raymond VITURAT présente le projet d'ombrière avec panneaux photovoltaïques sur le jeu de boules. Une esquisse a été imaginée en lien avec M. FONTIMPE, président de la Joyeuse Boule. Une surface de 1 500m<sup>2</sup> pourrait être mise en place générant 300kW.

L'objectif serait de faire de l'autoconsommation pour alimenter en électricité la salle des Fêtes, la salle du Marronnier, la bibliothèque et la mairie et de revendre le surplus de production à ENEDIS. Ce type de projet est fortement subventionné actuellement. Il faut cependant approfondir le projet et de demander les devis nécessaires (structures métalliques, panneaux, poste haute tension...).

- Il a été demandé aux agents techniques de remplir des fiches de travail quotidiennes destinées à améliorer l'organisation du service. Un seul agent refuse de remplir ces fiches, ce qui n'est pas normal.

## VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE

- Emmanuelle DANIERE et Florence CUCHERAT ont organisé une réunion avec le personnel qui officie à la cantine, en présence de la Présidente de l'OGEC, afin de faire un point sur l'organisation en place depuis la rentrée. Des fiches de travail ont été remises à chaque agent. Des discussions constructives ont eu lieu et devraient permettre à chacun de travailler dans un climat plus apaisé.

- Les deux ATSEM de l'école vont participer à 9h de formation avec les professeurs de maternelle entre janvier et mars 2024.

- Le 1<sup>er</sup> conseil d'école a eu lieu le 19/10. 120 élèves sont actuellement présents. Quelques petits travaux ont été demandés et en partie déjà réalisés. L'ordinateur portable de la directrice a été remplacé en urgence, ce pourquoi la mairie est vivement remerciée. Des poubelles de tris ont été achetées et un gros bac a été fourni par la communauté de communes pour inciter les enfants à trier dans la cour de l'école.

Toute l'école sauf les petites sections partira en classe nature du 31 janvier au 2 février sur le thème équitation et moyen âge. Les deux ATSEM participeront à ce séjour.

- Emmanuelle DANIERE a participé à l'assemblée générale de Ressins Village. 280 enfants ont été accueillis cet été malgré le manque de personnel, les travaux sur le site et les locations extérieures. L'association a sollicité une dérogation pour accueillir les petits sur le site de Ressins aux vacances de Noël car il n'y a plus de navette entre Ressins et St Hilaire.

- Le Comité de la Fête a également tenu son assemblée générale. Le bilan financier de l'année est plus que positif avec des bénéfices de près de 15 000 € qui ont été réinvestis dans l'achat de matériel neuf. Le bal des jeunes à Pâques a été une belle réussite. 2 nouveaux bénévoles ont intégré le bureau mais l'association cherche un nouveau trésorier.

- Emmanuelle DANIERE fait part de la demande de subvention de l'école Sainte Marie de Charlieu qui accueille un enfant de Vougy. Une réponse négative a été faite, les écoles de Vougy pouvant accueillir cet élève.

- Les missions de l'agent en charge de l'entretien de la mairie vont être revues du fait du déménagement des services dans des algécos. Il devrait se dégager environ 1h30 qui pourront être consacrées à l'entretien hebdomadaire du bar de la salle Albert Ginet.

- Communauté de Communes : un point a été fait sur les déchets. Ce sont 345t d'ordures ménagères qui ont été collectées en moins. Au total, on va arriver à 80kg/habitant en 2023 contre 100 kg en 2022. Robert CLEVENOT insiste sur le fait que, malgré ces chiffres encourageants, les actes d'incivilités sont toujours plus nombreux.

La communauté a remporté un appel à projet lancé par CITEO qui devrait lui amener une aide de 106 000 €.

Concernant le SPANC, les tarifs resteront inchangés en 2024.

L'ouverture de la piscine est annoncée pour l'été 2025.

Les travaux de la voie verte vont débiter en décembre.

### **URBANISME : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- Sophie GOUTTENOIRE présente les autorisations d'urbanisme accordées dernièrement, à savoir, un permis de construire et quatre déclarations préalables.

### **COMMUNICATION : adjoint responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- Martine DESBOIS a remis les documents qui vont constituer le bulletin municipal à l'infographiste de l'imprimerie Les Arts Graphiques. Il reste deux ou trois choses à régler. La livraison est prévue semaine 51. Le sponsoring a plutôt bien fonctionné cette année encore.

- Sophie GOUTTENOIRE indique que la réception du personnel communal pour les vœux aura lieu le mercredi 17 janvier à 18h salle des Anciens. La réception des annonceurs du bulletin municipal se tiendra le 31 janvier à 19h salle des Anciens.

- Le restaurant L'international des Trois Moineaux et la Bonne Excuse ont ouvert récemment.

- Sophie GOUTTENOIRE a été informée qu'il n'y avait pas de subvention possible pour la réhabilitation de cours de tennis.

- Suite à l'inscription de la commune au programme national Ponts 2, il est prévu une intervention de l'entreprise Infranéo. Les ponceaux et murs de soutènements seront visités.

## **DELIBERATIONS**

### **DEFINITION D'UNE ZONE D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 79/2023

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables fait de la planification des énergies renouvelables une priorité, pour laquelle les collectivités territoriales jouent un rôle crucial. Les communes doivent ainsi définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter, et ce en délibérant avant le 31 décembre 2023.

Ces zones peuvent concerner aussi bien le photovoltaïque que l'éolien, le solaire thermique, le biogaz, la géothermie, etc... Ces zones ne seront pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors, mais dans de moins bonnes conditions (bonne acceptation locale du projet, incitations financières).

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de définir l'ensemble du territoire de la commune de Vougy comme zone d'accélération de la production des énergies renouvelables suivantes :

- en photovoltaïque, sur les toitures uniquement
- en géothermie.

### **BUDGET DE LA COMMUNE - VIREMENT DE CREDITS**

N° 80/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de l'acquisition du terrain LEGUT rue de Charlieu, il est nécessaire de prévoir des crédits dédiés. Aussi, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits de chapitre à chapitre.

La modification suivante du budget est donc proposée :

### **INVESTISSEMENT**

#### **Dépenses**

Article 2313-156	Aménagt locaux commerciaux	-180 000.00 €
Article 2111-159	Acquisition terrain LEGUT	+180 000.00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le virement de crédit tel que présenté par Monsieur le Maire.

### **BUDGET D'ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET**

**N°3**

N° 81/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une erreur s'est glissée dans la décision modificative du budget n° 2 qui n'est pas équilibrée. IL y a lieu de l'annuler et la remplacer par la décision modificative suivante :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		
6812/042	Amortissements	+1 004 €
Recettes		
70613	Part. assaint collectif	+1 004 €

## INVESTISSEMENT

Dépenses		
2315/2400	Mise en séparatif 19 mars	+1 004 €
Recettes		
4818/040	Charges à étaler	+1 004 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative du budget qui annule et remplace la délibération n°68/2023 du 4/9/2023

## ALLOCATION FOURNITURES SCOLAIRES AUX ELEVES DES CLASSES MATERNELLES ET PRIMAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE- ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

N° 82/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que tous les ans, la commune attribue une allocation pour les fournitures scolaires aux enfants de l'école publique, en maternelle comme en primaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité maintenir l'allocation de 43 € par élève inscrit à la rentrée 2023, L'allocation allouée pour l'achat de fournitures scolaires aux enfants fréquentant l'école publique de la commune sera donc de 5 289 € pour 123 élèves.

## ALLOCATION CLASSES TRANSPLANTEES AUX ELEVES DES CLASSES PRIMAIRES ET MATERNELLES DE L'ECOLE PUBLIQUE - ANNEE 2023-2024

N° 83/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que tous les ans, l'école publique organise des classes transplantées et sollicite auprès de la commune l'attribution d'une subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir à 22.00 € par élève inscrit à la rentrée 2023, l'indemnité allouée pour les classes transplantées aux enfants des classes maternelles et primaires de l'école publique, pour l'année scolaire 2023-2024.

En conséquence, après délibération à l'unanimité, il est attribué une somme de 2 706 € à l'école publique fréquenté par 123 élèves au titre de l'allocation classes transplantées pour l'année scolaire 2023-2024.

**REFECTION DE LA VOIRIE DE LA RUE DE LA CROIX VERCHERE - DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE DEPARTEMENTALE**

N° 84/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis établi pour la réfection de la voirie d'une partie de la rue de la Croix Verchère qui est envisagée pour 2024. Les travaux concerneront la voie depuis l'intersection avec la rue Georges Clémenceau jusqu'à l'intersection avec la rue du 8 mai.

Le montant du devis s'élève à 223 329.70 € HT soit 267 995.64 € TTC.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les travaux de réfection de la voirie d'une partie de la rue de la Croix Verchère qui sont estimés à 223 329.70 € HT soit 267 995.64 € TTC et décide de solliciter M. le Président du Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention au titre de la voirie.

**ACQUISITION DE DEUX ORDINATEURS PORTABLES POUR L'ECOLE PUBLIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE SOLIDARITE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

N° 85/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer deux ordinateurs utilisés par les enseignants de l'école publique et qui sont devenus aujourd'hui obsolètes.

Le devis de remplacement de ces ordinateurs s'élève à 1 254.83 € H.T soit 1 505.80 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de remplacement de deux ordinateurs portables à l'école publique et décide de solliciter Monsieur le Président du Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'enveloppe solidarité.

**CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES ET DES VOILETS DE L'ANCIENNE CURE ET DE L'ANCIENNE ECOLE DE FILLES - DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE SOLIDARITE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

N° 86/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis afférant au remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment de l'ancienne cure et de celui de l'ancienne école des filles. Il rappelle que ces deux bâtiments abritent des appartements loués à des particuliers, mais aussi le multi-accueil la micro-crèche intercommunale.

Les menuiseries sont devenues obsolètes et leur remplacement est impératif aussi bien du point de vue énergétique qu'esthétique.

Le montant des devis est de 26 500 € HT soit 31 800 € TTC.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'ancienne cure et de l'ancienne école des filles pour un montant de 26 500 € HT soit 31 800 € TTC et décide de solliciter M. le Président du Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention au titre de l'enveloppe solidarité.

### **REHABILITATION DE LA MAIRIE- DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT**

N° 87/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente l'estimation des travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la mairie qui s'élève à 1 242 938 € H.T. Il convient également de prendre en compte les honoraires du cabinet d'architecte AABT d'un montant de 131 450.54 € H.T. et ceux du cabinet d'OXYRIA pour un montant de 38200 € H.T.

Ce projet qui consiste en une rénovation énergétique est éligible au Fonds Vert.

Aussi après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de solliciter la subvention Fonds Vert pour le projet de réhabilitation et de mise en accessibilité de la mairie, projet d'un montant total de 1 412 588.54 € H.T.

### **REHABILITATION DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION RHONE ALPES CONSTRUIRE OU RENOVER AVEC DU BOIS LOCAL - PLAN FORETS BOIS 2023-2027**

N° 88/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente l'estimation des travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la mairie qui s'élève à 1 242 938 € H.T. Dans les différents lots définis par l'économiste dans le cadre de l'appel d'offres en cours, 3 lots sont éligibles à la subvention de la Région « Construire ou rénover avec du bois local - Plan forêts bois 2023-2027 ».

Il s'agit des lots :

- N° 3 - Ossature et charpente bois, estimé à 112 802.84 € H.T



- N° 4 - Etanchéité-zinguerie, estimé à 26 096.99 € H.T.
- N°8 - Menuiseries intérieures bois, estimé à 65 145.66 € H.T

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la Région Rhône Alpes dans le cadre du programme « Construire ou rénover avec du bois local - Plan forêts bois 2023-2027 », pour les lots 3, 4 et 8 du marché pour la réhabilitation et la mise en accessibilité de la mairie, lots estimés à un total de 180 558.49 € H.T.

### **APPROBATION DU DEVIS ALGECO POUR L'INSTALLATION DE STRUCTURES MODULAIRES**

N° 89/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ALGECO pour l'installation de structures modulaires destinées à accueillir les services de la mairie pendant la durée des travaux de réhabilitation de la mairie, soit une quinzaine de mois.

Le devis comprend deux parties :

- La location des modules pour 1 044.83 € H.T par mois
- Le transport aller, l'installation pour 10 528.38€ H.T la désinstallation et le transport retour pour 5 228.50 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise ALGECO
  - pour la location de structures modulaires à hauteur de 1 033.84 € H.T par mois
  - pour l'installation/la désinstallation et le transport aller-retour de ces structures pour un montant total de 15 756.88 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

### **VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE AL N° 140 - PRIX DE VENTE**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 90/2023

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède une parcelle de terrain de 120m<sup>2</sup> située à côté du cabinet de kinésithérapie rue de Verdun et qu'une personne s'est manifestée pour l'acheter. Or, la société DMJ, propriétaires du cabinet de kinésithérapie a un droit de préférence pour l'acquisition de ce terrain. Monsieur le Maire a donc sollicité la société DMJ qui a confirmé vouloir exercer son droit de préférence pour l'acquisition de la parcelle AL N° 40 de 120m<sup>2</sup>. Aussi, Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente à 110 € le m soit 13 200 € pour 120 m<sup>2</sup>.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité la vente de la parcelle AL n° 140 de 120 m<sup>2</sup> à la société DMJ et fixe le prix de vente à 110 € le m<sup>2</sup>. Enfin, il autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la vente.

**CONVENTION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNE DE VOUGY ET L'EARL  
COUTAUDIER - TERRAINS A AIGUILLY - RENOUVELLEMENT POUR  
L'ANNEE 2023**

Sous-Préfecture de Roanne  
N° 91/2023

Monsieur le Maire demande à Monsieur Alain COUTAUDIER de quitter la salle pendant les débats.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour l'année 2022 la convention précaire établie entre la commune de VOUGY et le GAEC COUTAUDIER, relative à l'occupation d'une partie du terrain situé à Aiguilly et cadastré D 488, d'une surface totale de 65a00ca.

L'indemnité d'occupation est maintenue à 80€/ha payable en décembre 2023 soit 52 € pour 2023.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention entre la commune de Vougy et l'EARL COUTAUDIER, telle que présentée par Monsieur le Maire, et l'autorise à signer la convention

**CONVENTION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNE DE VOUGY ET L'EARL  
COUTAUDIER - TERRAINS AUX CHAMBONS - RENOUVELLEMENT POUR  
L'ANNEE 2023**

Sous-Préfecture de Roanne  
N° 92/2023

Monsieur le Maire demande à Monsieur Alain COUTAUDIER de quitter la salle pendant les débats.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour l'année 2022 la convention précaire établie entre la commune de VOUGY et l'EARL COUTAUDIER, relative à l'occupation des terrains situés aux Chambons et cadastrés C 792, 1168 et 1170, d'une surface totale de 5ha54a72ca.

L'indemnité d'occupation est maintenue à 120 €/ha payable en décembre 2023 soit un montant 665.66 €, somme dont il convient de déduire le dégrèvement sécheresse de 89 € au titre de l'année 2022 qu'à perçu la commune sur les parcelles louées. La redevance 2023 sera donc de 576.66 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention entre la commune de Vougy et l'EURL COUTAUDIER, telle que présentée par Monsieur le Maire, et l'autorise à signer la convention

**INSTALLATION DE FEUX TRICOLORES A CARREFOUR DE LA RUE DE VERDUN AVEC LA RD 482 ET LE CHEMIN DE LA LOIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE**

N° 93/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente le projet d'installation de feux tricolores au carrefour de la rue de Verdun avec la RD 482 et le chemin de la Loire. Il est prévu que le carrefour fonctionne en 2 phases avec position de repos au rouge selon le principe « premier arrivé, premier servi ».

Le coût estimé d'une telle installation est de 27 694 € H.T. soit 33 282.80 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'installation de feux tricolores à l'intersection de la rue de Verdun avec le chemin de la Loire et la RD 482, et décide de solliciter le Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention dans le cadre des amendes de police.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire a été félicité à plusieurs reprises pour le bon entretien du cimetière. Il transmet ces félicitations aux agents communaux.

- Le repas des Anciens se déroulera le dimanche 3 décembre.

- Le nettoyage du terrain Fouillat a été réalisé par Gilbert THORAL qui y a installé son foodtruck. La visibilité est maintenant parfaite.

- Les travaux de réfection du revêtement de la route de Charlieu ont été réalisés en 2 fois, à cause de la pluie. La signalisation au sol a été faite aujourd'hui même.

- Catherine DESSEIGNE remercie la municipalité qui a maintenu l'éclairage public jusqu'à minuit samedi dernier à l'occasion du concert de Cantiléna à l'église.

- Alain COUTAUDIER, qui a participé à la réunion de la commission eau assainissement de Charlieu Belmont Communauté, demande si la commune demande une PFAC (participation au fonctionnement de l'assainissement collectif). Ce n'est pas le cas, mais Charlieu Belmont appliquera cette facturation lorsque la compétence Eau-Assainissement sera transférée.

Il est demandé au secrétaire d'évaluer le temps passé à la confection du budget assainissement cette année encore.

- Christophe BOUSSAND demande qu'un courrier soit adressé aux habitants qui ont acheté la maison POYET afin que la haie donnant sur la rue George Clémenceau soit taillée.

- L'atelier culinaire à destination des aidants/aidés qui s'est tenu à Vougy fait l'objet d'un reportage dans le magazine LOIRE du Département.

- Albin COELHO a pris contact avec Delphine PICOT PONCET, présidente de Couleurs et Cie, pour la mettre en relation avec M. DES GARETS. Ainsi une exposition de peinture pourrait être organisée à l'orangerie du château au printemps et une seconde exposition pourrait avoir lieu en même temps que les journées du patrimoine. Projet à suivre.

La séance est close à 21h52.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE :  
Le Maire, Bernard MOULIN

Emmanuelle DANIERE, secrétaire